

SBP-1382®/BIOALLETHRIN® CONCENTRÉ D'INSECTICIDE POUR LA FABRICATION, PRÉPARATION OU RECONDITIONNEMENT

(CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE REVENDU SOUS LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE)

GARANTIE:

Resméthrine10.00%
Alléthrine d-trans6.25%

NO D'HOMOLOGATION 25830 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



McLaughlin Gormley King Company
8810 Tenth Avenue North
Minneapolis, MN 55427 USA
763-544-0341

CONTENU NET: 3.79-209 LITRES

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un solvant aromatique de pétrole.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif si avalé. Éviter d'inhalier l'embrun de pulvérisation. Peut causer l'irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver abondamment à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas pulvériser directement dans l'eau. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

Ne pas utiliser ou entreposer près de flammes découvertes ou de toute autre source de chaleur. Point d'éclair minimum 38°C (100°F).

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine. Le produit doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé; tenir loin des denrées alimentaires, de la nourriture destinée aux animaux, des semences, des fertilisants et de tout autre pesticide.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale en vigueur. S'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant lors de déversements accidentels ou du nettoyage de déversements.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le **1-888-740-8712**.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

SBP-1382 and Bioallethrin est une marque déposée de la compagnie Sumitomo Chemical Co., Ltd.

02-0586F/R1

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))